

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 97.

Motion M1070.09 Dominique Butty (loi sur les communes)¹

Retrait

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je ne suis heureusement pas dépressif ni en mal d'occupations. Si j'ai déposé une motion c'est que je suis confronté chaque année à la même problématique de l'apparition dans le décompte budgétaire de ma commune, de fonds étrangers, sans que l'Etat n'exige de les épurer. Je m'insurge contre cela et chaque année on me répond que tant qu'un député n'aura pas changé la loi, il en sera toujours ainsi.

Le Conseil d'Etat nous recommande de rejeter la motion tout en garantissant une résolution satisfaisante du

problème évoqué. Ce n'est pas la première fois que nous devons nous exprimer sur pareille réponse de l'exécutif et je pourrais normalement m'en satisfaire aux deux conditions suivantes:

- soit que la motion soit fraîchement déposée;
- soit que les changements déposés soient déjà réalisés.

Ma motion est très vieille et les changements toujours absents. La commune dont je préside la commission financière a des rentrées fiscales pour 6 982 000 francs. Et de ce total ne sont pas retranchés les 562 200 francs issus d'une entente intercommunale. Durant les années à venir viendront encore s'ajouter les participations des autres communes pour le Service du feu, ce qui impliquera qu'à l'avenir près de 9% des rentrées fiscales seront complètement exotiques aux comptes communaux. Nous demandons aux communes rigueur financière, plans financiers sur cinq ans et laisser dans la comptabilité des montants aussi importants rend trouble la lecture des comptes par les citoyens. Est-ce que l'attente jusqu'en 2014 vaut une motion? Après mûres réflexions je ne pense pas et je fais confiance aux services de l'Etat qui ont proposé de régler le problème au plus tard en 2014. Je vais retirer ma motion. Si les services de l'Etat pouvaient être efficaces dès les budgets 2012, j'en serais reconnaissant, mais je retire ma motion.

- Cette motion est retirée par son auteur. Elle est ainsi liquidée.

Motion M1103.10 Sébastien Frossard/ Pierre-André Page (initiative cantonale: bannir l'huile de palme de nos assiettes)²

Prise en considération

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Cette motion que j'ai déposée avec mon collègue Page et qui demande le bannissement de l'huile de palme de nos assiettes est un cri d'alarme. En Indonésie, les forêts tropicales sont défrichées avec toute la faune et la flore qui disparaissent avec afin de faire de la culture de palmier de manière intensive, notamment pour les industries agro-alimentaires. L'huile de palme contient environ 50% d'acides gras saturés, aussi délétères pour les artères que les acides gras trans et les huiles hydrogénées. Elles favorisent les mauvais cholestérols et les maladies cardio-vasculaires. Je remercie le Conseil d'Etat qui dit dans sa réponse que modifier la situation légale serait une solution envisageable concernant le droit alimentaire qui n'oblige pas les fabricants de déclarer quels types d'huiles sont utilisés. Seule l'huile végétale est admise. On se moque du consommateur. Par contre, je suis déçu de la réponse du Conseil d'Etat

¹ Déposée et développée le 1er avril 2009, BGC p. 1062; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, BGC p. 1056.

² Déposée et développée le 17 juin 2010, BGC p. 1055; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, BGC p. 1057.

du point de vue «santé publique» concernant la nocivité de l'huile. Si vous lancez le moteur de recherche Google «dangers huiles de palme», vous verrez afficher 150 000 pages. Ce n'est pas aussi indiscutable que le Conseil d'Etat veut bien nous faire croire dans sa réponse.

En conclusion, je vous invite, contrairement au Conseil d'Etat, à accepter cette motion. Vous prouverez ainsi à nos électeurs que l'on se soucie de leur alimentation, de leur bien-être et de leur bonne santé. Faisons un pas de plus vers la fin de la malbouffe.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). La réponse donnée par le Conseil d'Etat à notre motion m'interpelle. J'ai l'impression que dans sa réponse le Conseil d'Etat ne se préoccupe pas trop de la santé de la population. Dans la motion que nous avons déposée, nous demandons de déposer une initiative cantonale afin de réduire l'importation de l'huile de palme. Dans le texte de la motion, nous avons écrit «interdire ou réduire». Aujourd'hui, je demande simplement de réduire, ce qui est le but de cette motion. La télévision a montré lors d'une récente émission que le remplacement des graisses hydrogénées par de l'huile de palme a eu pour effets pervers d'augmenter le taux de graisse saturée dans de nombreux aliments. Certes, notre organisme a besoin de graisse saturée pour fonctionner, mais la quantité raisonnable est de l'ordre de 20 à 25 grammes par jour. Leur surplus se traduit par des dérèglements, l'un deux, le plus connu, est celui de faire augmenter le mauvais cholestérol. En Suisse, la consommation d'huile de palme a plus que triplé passant de 9000 tonnes il y a dix ans à plus de 28 000 par an aujourd'hui. La graisse de palme est utilisée dans la margarine, les barres de céréales, le bircher muesli, les produits de boulangerie industrielle, les aliments précuisinés et même les herbes aromatiques, les bonbons et, encore plus étonnant, les raisins secs. Ce qui est frappant, c'est que la mention bio, les allégations santé ou les références à la nature ne sont pas synonymes de bonne graisse. Même les produits de régime n'échappent pas à l'huile de palme. La boulangerie industrielle est l'un des gros utilisateurs de matière grasse à base d'huile de palme. On la trouve aussi chez les artisans, qui souvent ignorent la composition exacte de leur margarine. En boulangerie, on a longtemps utilisé surtout le beurre. C'est plus compliqué à travailler, c'est trois fois plus cher que la margarine, mais pour le goût on n'a jamais trouvé mieux. Si les clients réclament tout de même des croissants à la margarine, c'est qu'on leur a répété que trop de beurre est mauvais pour la santé. Les Fribourgeois, grands producteurs de lait, donc de beurre, fabriqué dans notre usine de Cremo, doivent réagir à cette importation massive. En résumé, on crée des catastrophes écologiques dans le Sud pour nourrir le Nord. La déforestation pour l'exploitation des palmiers à huile sert aussi à nourrir nos animaux. On épuise les ressources dans le Sud pour alimenter le Nord. L'effet est encore plus pervers quand on utilise la culture du palmier à huile comme agro-carburant pour lutter contre le réchauffement climatique, les dégâts s'avèrent encore pire.

J'ai sous mes yeux un communiqué de presse tout récent de Prométerre datant du 14 mars 2011. Prométerre

est l'association vaudoise de promotion des métiers de la terre. Les familles paysannes disent non à l'huile de palme, nocive pour la santé, dommageable pour les forêts tropicales, difficile à identifier sur les étiquettes des produits alimentaires transformés. L'huile de palme doit être remplacée à large échelle par des produits de proximité. Il est très difficile pour les consommateurs de repérer l'huile de palme dans la composition des aliments, car sa présence est le plus souvent cachée sous l'appellation «huile végétale». Les paysannes et paysans vaudois demandent aux industriels agro-alimentaires de réduire leur importation d'huile de palme et de leur préférer les produits de l'agriculture du pays. Aux autorités fédérales de légiférer pour que la présence d'huile de palme dans les produits alimentaires transformés soit obligatoirement indiquée sur l'étiquette sous cette dénomination précise. Une majorité de consommatrices et consommateurs partagent cette inquiétude. Il n'y a donc pas de raison que les Fribourgeois ne partagent pas cette même inquiétude.

C'est pourquoi je vous demande d'accepter cette motion afin que notre canton intervienne auprès de l'assemblée fédérale pour contenir cette importation massive d'huile de palme et pour utiliser en priorité notre beurre et nos produits de proximité. On demande, comme nos collègues vaudois, que la présence de cette huile de palme soit obligatoirement indiquée sur l'étiquette.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Avec la motion Frossard-Page, les députés précités nous demandent d'interdire ou du moins de réduire fortement la production de l'huile de palme. Ce produit est une matière grasse largement utilisée par l'industrie alimentaire. Les motionnaires déplorent la manière de produire cette matière sans le souci des conditions de travail de la main d'œuvre ainsi qu'une grande destruction de la forêt tropicale. Sachant que cette huile nous parvient essentiellement de la Malaisie et de l'Indonésie, qui fournissent respectivement 44% et 42% de la production mondiale, même si nous vivons un marché de libre-échange, je vous laisse imaginer les coûts et l'incidence au niveau écologique de l'importation d'un tel produit. Cette année, l'agriculture suisse va brader 3000 tonnes de beurre et elle peut certainement produire plus d'huile de soja et de colza, production qui se fait par une agriculture respectueuse de l'environnement. Toutefois, les motionnaires ne sont pas les seuls à s'inquiéter de cette situation. Certains députés PDC agriculteurs ont également soumis ce problème à leur conseiller national Dominique de Buman, qui, par voie de motion, a demandé au Conseil fédéral de lutter contre les effets dévastateurs de cette production intensive d'huile de palme. Même si le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion, sachant qu'il n'est pas envisageable d'interdire ce produit, il est du ressort de la Confédération de veiller à ce que ce produit respecte certains critères sociaux et environnementaux. Avec ces quelques remarques et dans le but de donner encore plus de valeur à cette motion, qui doit aboutir sur une initiative cantonale, une majorité du groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre en considération cette motion.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). En introduction, il me semble important de préciser que l'huile de palme est utilisée dans la consommation soit dans sa forme brute ou fractionnée, liquide ou solide. La fraction solide est utilisée en Suisse pour la fabrication de margarine que l'on mélange avec l'huile de colza.

Au vue des points précités, nous devons être attentifs aux conséquences qu'aura une interdiction de l'importation de l'huile de palme. Ses conséquences sont, pour les plus importantes, résumées dans les quatre points suivants. Premièrement, l'interdiction de l'importation d'huile de palme provoquerait une baisse de la production de margarine en Suisse, donc une baisse de la demande d'huile de colza. La quantité sous contrat entre la Fédération suisse des producteurs de céréales et les huileries devrait par conséquent être revue à la baisse. Tous les producteurs seront touchés par cette diminution, y compris mon collègue Pierre-André Page, lui-même producteur de colza et partenaire dans cette production de margarine indigène. Deuxièmement, il faut être conscient du fait que si la Suisse produit moins de margarine, les importations de margarine vont augmenter. Cette margarine importée contiendra de la stéarine de palme, mentionnée comme huile végétale dans la composition. Le consommateur ne pourra pas contrôler s'il y a de l'huile de palme et dans quelle proportion elle s'y trouve. Troisièmement, une interdiction des importations d'oléine de palme (fraction liquide) n'aurait aucune conséquence sur le marché des huiles de friture, vu que la Suisse n'en utilise pas actuellement car les utilisateurs veulent une marchandise suisse ou Suisse garantie. Cela ne créerait aucun marché supplémentaire pour l'huile de colza. Enfin, le fait de remplacer l'huile de palme par la production de soja comporte les mêmes risques pour l'environnement et réclame aussi l'usage intensif des pesticides et des herbicides, voire même davantage. En effet, pour la production de la même quantité d'huile, il faudrait une surface de soja beaucoup plus importante, les rendements n'étant pas les mêmes. Ce serait un danger et une pression supplémentaire pour la forêt vierge, surtout en Amérique du sud.

En conclusion, il faut encourager la transition vers des systèmes de production d'huile de palme diminuant les impacts négatifs sur l'environnement et les personnes. Il faut offrir la garantie que l'huile de palme et ses dérivés ont été produits dans le respect des forêts tropicales, de la législation locale et dans des conditions socialement responsables. Le *concept huile de palme durable et huile de palmiste durable* existe. Il faut que ces huiles soient produites par des plantations qui ont été auditées indépendamment et qui répondent aux normes sur l'environnement établies par la RSPO. Les membres sont par exemple Unilever, WWF, Migros et d'autres. Ces critères rigoureux sur la durabilité se réfèrent aux bonnes pratiques sociales environnementales et économiques. Il faut que les consommateurs et consommatrices puissent choisir. Pour cela, il faut modifier la législation en introduisant la notion «huile de palme» à la place de «huile végétale» dans la déclaration des produits. Les consommateurs devront ensuite être sensibilisés à cette modification. Vous aurez compris qu'une interdiction pénaliserait la production indigène de colza. Une solution doit cependant être

trouvée pour lutter contre la production ne respectant pas la nature, l'environnement, le social et l'économie locale. Cette solution de durabilité doit être valable pour l'huile de palme, mais concerne également d'autres produits agricoles, comme la production des fruits et légumes au sud de l'Espagne. Les normes suisses de production doivent aussi être valables et appliquées aux produits importés si on veut éviter des importations déloyales. Suite à ces considérations, je ne peux soutenir la motion qui demande une interdiction des importations d'huile de palme, mais je soutiens les aspects d'une production durable, d'une déclaration claire des produits pour les consommateurs et du contrôle des importations. Pour terminer, j'annonce que je m'abstiendrai car je ne peux pas soutenir la motion dans son entier.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). L'Alliance centre gauche a discuté de cette motion avec intérêt. Les collègues ont déjà mentionné les ravages de l'huile de palme sur la santé des consommateurs, plus importants encore sont les ravages environnementaux et sociaux dans les pays producteurs avec des effets souvent catastrophiques, des forêts détruites illégalement par le feu pour cette production à grande échelle en monoculture, les petits paysans chassés, les glissements de terrain et inondations, surtout en Indonésie et en Malaisie, et une augmentation massive des rejets de CO₂. Les spécialistes des questions climatiques disent que la production de l'huile de palme, avec celle du soja, sont parmi les cultures qui ont le plus grand impact négatif au monde. Comme nous avons également parlé des effets sur les consommateurs, il faut aussi dire que cette huile est plutôt une graisse alimentaire par son utilisation. Il est trop joli de parler d'huile de palme. L'argumentation de notre collègue Fritz Glauser renforce l'idée qu'il faut limiter l'utilisation et l'importation de cette matière grasse. La production écologique d'huile de palme qui est prônée aujourd'hui par Nestlé et Unilever sera peut-être une solution partielle pour le futur. Aujourd'hui, elle sert surtout à cacher les effets néfastes de l'utilisation à grande échelle de cette matière qui est simplement la matière grasse la moins chère disponible. Elle est d'ailleurs aussi utilisée de plus en plus comme carburant. Il faudrait aussi que les milieux paysans tiennent ce discours à l'intérieur du canton. On pourrait prier un des fleurons de l'économie fribourgeoise, chocolat Villars, de renoncer désormais à l'huile de palme et à la dénomination d'huile végétale dans certains de ses chocolats, même s'ils sont emballés dans de jolies boîtes métalliques. Une boîte qui se réclame d'une production de qualité ne devrait pas seulement renoncer à cette matière dans une partie de sa production, mais entièrement. Je pense qu'il faut faire le discours à l'intérieur du canton. D'autre part, nous pensons que le dépôt d'une initiative cantonale à la Confédération peut renforcer le message que nous voulons donner, même si elle aura un minuscule impact, puisque le débat est déjà bien entamé au niveau fédéral. C'est par sympathie pour l'idée que le groupe Alliance centre gauche, dans sa grande majorité, va voter cette motion.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion, non parce que la problématique n'est pas importante ou d'actualité, mais par le fait que trop souvent aucune suite directe n'est donnée à ce type d'intervention. On pourrait presque dire que c'est un coup d'épée dans l'eau. On peut lire d'ailleurs dans la réponse du Conseil d'Etat que le débat a déjà été lancé au niveau fédéral pour lutter au plan international sur les effets dévastateurs de cette production intensive de l'huile de palme. L'huile elle-même a certes des valeurs nutritives intéressantes, mais c'est lors de son traitement par hydrogénisation, qui permet de solidifier la matière, que les acides gras sont transformés en graisse trans. Les études scientifiques démontrent que ces graisses sont pires pour la santé que les graisses animales. L'Office fédéral de la santé a limité les valeurs des graisses trans à 2% au maximum. Si on peut demander une action, c'est au niveau de l'information. Le consommateur serait en droit de réclamer des informations plus précises sur les produits transformés qui contiennent de l'huile de palme. A une large majorité, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La culture d'huile de palme est un véritable fléau pour l'écosystème en provoquant la disparition de surfaces importantes de forêts tropicales. Alors que la Suisse doit financer un important dégagement de beurre suisse produit avec nos herbages et que les producteurs pourraient produire du colza indigène, cette huile importée de pays où la main d'œuvre est bon marché est très avantageuse pour les entreprises. Malgré tout, devant l'évidence d'une catastrophe écologique, Nestlé a abandonné la production de produits à base d'huile de palme provenant d'Indonésie, pays le plus concerné par la déforestation. Sur le site Internet de l'émission 36.9°, on peut lire: «On crée des catastrophes écologiques dans le Sud pour nourrir le Nord.»

En collaboration avec la commission agricole du PDC, Dominique de Buman a déposé deux motions au Parlement fédéral. En effet, nous avons privilégié ce mode de faire qui nous semble meilleur pour atteindre le but visé. La première demande au Conseil fédéral d'exercer son influence dans les organismes internationaux pour sensibiliser ces milieux à ces phénomènes néfastes et infléchir les décisions diverses requises dans la bonne direction. En effet, une pure interdiction de l'huile de palme est malheureusement illusoire, suite aux différents accords internationaux et à l'importance qu'a prise l'huile de palme dans les produits. L'huile de palme représente le 25% de l'huile végétale devant l'huile de soja. Par contre, une diminution importante pourrait être atteinte en émettant des directives contraignantes sur la provenance de cette huile et la manière de la produire, à savoir en respectant l'écologie et les règles sociales. Ces directives ne peuvent être introduites qu'au niveau européen, si on veut avoir une chance de pouvoir les appliquer. Le Conseil fédéral soutient cette motion.

La deuxième intervention déposée demande de faire un système d'étiquetage qui permette de différencier quelles huiles végétales ont été utilisées en indiquant l'huile de palme, contrairement à la pratique actuelle

qui mentionne uniquement l'huile végétale, ce qui ne permet pas au consommateur de faire un choix en connaissance de cause. Encore une fois, nous sommes en contradiction avec la pratique européenne, ce qui ne permet pas de modifier notre mode de faire, relève le Conseil fédéral. L'initiative cantonale qui nous est proposée ne sera que difficilement applicable mais permettra, même si elle ne fait que rebondir sur des interventions déjà déposées, de donner plus de poids aux deux motions déposées par Dominique de Buman lors des débats parlementaires. Je vous propose donc de soutenir cette motion.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Mon collègue Fritz Glauser a insisté sur le fait que c'était une interdiction. Ce n'est pas une interdiction. Nous avons écrit «ou réduction». C'est la réduction que nous demandons aujourd'hui. Je suis producteur de colza, mais j'ai une grande souplesse dans mon exploitation. Je peux très bien supprimer ma production de colza pour devenir producteur uniquement de lait. Je comprends votre abstention concernant cet objet. En tant que président de l'Union des paysans fribourgeois, vous devriez plutôt voter oui, mais comme céréaliériste plutôt non. C'est la raison pour laquelle je comprends votre résolution.

Cette motion est importante et je rejoins le parti radical qui demande l'indication de la provenance sur l'étiquette. En acceptant cette motion, on arrivera peut-être à connaître la provenance et à diminuer cette importation.

Je rejoins également mes collègues PDC qui ont cité plusieurs fois Dominique de Buman qui a déposé deux motions sur le plan fédéral. C'était en même temps que nous au mois de juin l'année dernière. Merci pour votre soutien.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Plusieurs membres du Conseil d'Etat ont vu la même émission et ont été choqués par les conséquences écologiques dévastatrices produites par la culture intensive de palmiers à huile. Nous étions d'accord avec le fond de la motion. Le Conseil d'Etat a cependant été étonné de certaines affirmations faites par les spécialistes de la santé en ce qui concerne la nocivité de cette huile. Je me permets de vous en citer une: «Les experts ne sont cependant pas unanimes au sujet des effets néfastes liés à une consommation d'acides gras saturés. Une étude scientifique publiée au début de cette année dans une revue médicale américaine réputée met en cause ce paradigme. Apparemment, il n'existe à l'heure actuelle pas suffisamment de données scientifiques qui prouvent qu'une consommation excessive d'acides gras saturés causerait des maladies cardio-vasculaires. En ce qui concerne l'huile de palme en particulier, certaines études tendent à prouver qu'elle n'aurait pas plus d'effets négatifs ou serait au contraire même mieux indiquée pour la santé que d'autres matières grasses contenant un grand pourcentage d'acides gras saturés, comme par exemple le beurre, qu'il n'est pas question d'interdire.» J'ai été choqué de lire ça. Nous n'avons pas pu être aussi affirmatifs dans notre réponse. Au vu de ce qui précède, nous ne pouvons pas soutenir

cette motion sous l'angle de la santé publique. J'étais aussi d'avis, comme mes collègues, que cette huile de palme était négative. Devant des affirmations scientifiques réputées, nous avons dû réviser quelque peu notre jugement.

Il est vrai que j'accepte difficilement au nom du Conseil d'Etat la remarque de M. le Député Page, qui dit que le Conseil d'Etat ne lui paraît pas sensible à la santé publique. Depuis le début de mon activité, je n'ai fait que de ramener les problèmes de santé publique aux problèmes de nourriture.

Pour répondre à M. Andrey, je dirais que j'étais peut-être un des premiers producteurs de soja, de colza, de tournesol de ce pays et j'ai eu beaucoup de plaisir à produire ces huiles végétales chez nous. Je suis particulièrement sensible au fait que la Suisse en produise le plus possible. Il fallait bien écouter les arguments du député Glauser pour reconnaître que tout cela est parfois très complexe.

Pour M^{me} Mutter qui dit que le soja est une des cultures qui a les impacts les plus négatifs au niveau mondial: cela est vrai pour le soja transgénique «*Roundup ready*». On peut le traiter avec un dés herbant universel. Ce n'est pas le cas chez nous heureusement, puisque nous n'avons pas le soja transgénique.

Comme l'a dit M^{me} Badoud, le but serait que le consommateur puisse savoir exactement ce qu'il achète et acheter en connaissance de cause. Dans ce sens, ce n'est qu'une réglementation au niveau fédéral qui pourrait nous aider à aller dans cette direction. L'acceptation d'une des motions de Dominique de Buman est déjà un point positif. Pour le reste, nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de parler de l'écoute dont on nous gratifiait au niveau fédéral quand on dépose des initiatives cantonales. On le fait toujours par conviction, mais nous sommes de temps en temps sceptiques sur le réel résultat de ces initiatives cantonales.

Au vu de toutes ces considérations, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion, non pas qu'il n'est pas d'accord avec son but, mais par souci de réalisme.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 62 voix contre 17. Il y a 10 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP),

Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 62.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 17.*

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 10.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck**, Présidente.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le décret concerne la réélection des personnes suivantes:

- Berthold Buchs, assesseur au Tribunal cantonal;
- Albert Nussbaumer, assesseur au Tribunal cantonal;
- Michael Hank, assesseur au Tribunal cantonal;
- Bruno Boschung, assesseur suppléant au Tribunal cantonal; il ne s'agit pas du député Bruno Boschung;
- Christian Grandjean, assesseur suppléant au Tribunal cantonal;
- Carmen Sudan, assessseure au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère;
- Jeannick Cardinaux, assessseure au Tribunal d'arrondissement de la Veveyse;
- Annick Remy, assessseure suppléante au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère;
- Daniel Magnin, assesseur suppléant au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère;
- Grégoire Haas, assesseur suppléant au Tribunal des baux de la Sarine.

Selon les dispositions transitoires de la loi sur la justice, cette réélection se fait de manière collective. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. Ainsi, ces postes n'ont pas été mis au concours. La Commission

¹ Projet pp. 1035ss.